



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONN° d'ordre :
58

Séance du 12 décembre 2023

Objet

Contrat départemental de
solidarité territoriale du
Département d'Ille-et-
Vilaine-----
Sollicitation de subventions
Exercice 2024-----
Projet de colocations
intergénérationnelles-----
Projet de médiation
animale à l'EHPAD Les
Charmilles**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	12
Votants	12

Vote

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 4 décembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Denigot, Brault, Porcher, Salitra, Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Néant

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Maës

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE
DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS – EXERCICE 2024

PROJET DE COLOCATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

PROJET DE MÉDIATION ANIMALE À L'EHPAD LES CHARMILLES

Dans le cadre de la nouvelle génération du contrat départemental de solidarité territoriale du Département d'Ille-et-Vilaine, pour l'année 2024 au titre du volet fonctionnement des tiers publics, le CCAS et l'EHPAD les Charmilles de Redon entendent déposer deux dossiers de demande de subvention départementale comme suit.

Tiers public	Action	Champs du contrat de territoire	Subvention sollicitée
CCAS de REDON pour le CCAS	Mise en place de colocations intergénérationnelles avec l'association « La maison en Ville »	Jeunesse Bien vieillir ensemble, Inclusion sociale	3 750 €
CCAS de REDON pour l'EHPAD les CHARMILLES	Mise en place de séances de médiation animale pour les résidents de l'EHPAD	Bien vieillir ensemble, Inclusion sociale	1 350 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

Vu le règlement du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028 du Département d'Ille-et-Vilaine,

DÉCIDE de solliciter des subventions auprès du Département d'Ille-et-Vilaine au titre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028 – exercice 2024 comme indiqué ci-dessus pour les projets suivants :

- Budget CCAS : mise en place de colocations intergénérationnelles avec l'association « La maison en Ville ».
- Budget EHPAD Les Charmilles : mise en place de séances de médiation animale pour les résidents de l'EHPAD.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à ces demandes de subvention.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne